



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Entreprises



DÉVELOPPEZ

DES RELATIONS DURABLES
**AVEC VOS SOUS-TRAITANTS
DE PROXIMITÉ POUR
CRÉER PLUS DE VALEUR**

OSEZ L'INDUSTRIE DU FUTUR

▶ LA RÉGION VOUS ACCOMPAGNE ◀



**ENTREPRISES INDUSTRIELLES
ET DE SERVICES À L'INDUSTRIE**

ROBOTIQUE, EXCELLENCE INDUSTRIELLE,
CRÉATION SITE INDUSTRIEL, FABRICATION ADDITIVE,
RÉALITÉ VIRTUELLE...

PARTENAIRES

ene
entreprises & numérique

Aract
AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET INNOVATION SOCIALE



ÉVALUER



CONCEVOIR



MOBILISER



PILOTER



PRODUIRE

DÉVELOPPEZ DES RELATIONS DURABLES AVEC VOS SOUS-TRAITANTS DE PROXIMITÉ *POUR CRÉER PLUS DE VALEUR*

ENTREPRISE ÉTENDUE-COOPÉRATIONS RÉGIONALES

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE POUR :

- Impliquer vos sous-traitants dans des projets collaboratifs, via la mise en place de plateformes d'échanges, d'outils de partage numérique, d'innovations ouvertes.
- Devenir plus réactif et agile en favorisant le travail avec les entreprises de proximité, l'emploi local et les pôles d'excellence régionaux.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail (QVT) de tout l'écosystème en renforçant les liens humains et en partageant les enjeux et les objectifs de réussites.
- Réduire votre impact environnemental en optimisant votre supply chain, en mettant en place des circuits courts, en dématérialisant vos flux d'informations, ...

LES BÉNÉFICES OBTENUS :

- Optimisation de la chaîne logistique
- Amélioration de la rentabilité et des indicateurs de performance
- Transformation qualitative des relations client/sous-traitant
- Développement de la coopération et de l'intelligence collective
- Impact positif sur l'économie locale

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Entreprises (TPE, PME, ETI) industrielles et de services à l'industrie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme « Être accompagné dans mon projet Industrie du Futur » co-financé par la Région et l'État.

LES MODALITÉS PRATIQUES

- ✓ Accompagnement sous forme de conseil.
- ✓ Réalisation par des experts dans un panel de prestataires référencés.
- ✓ Prise en charge à 50% sous forme de subvention par la Région et l'État.
- ✓ Aide plafonnée à 16 000 € HT.

www.auvergnerhonealpes-entreprises.fr/industriedufutur

CONTACT

industriedufutur@auvergnerhonealpes-entreprises.fr